

Direction Patient, Qualité et Affaires Médicales (D.P.Q.A.M.)  
Département des Ressources  
Service des Ressources Humaines Médicales  
Bureau des Internes et des Praticiens étrangers en formation

**N° 2023-75**

Le Directeur général de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles R.6153-1 à R.6153-44, relatifs au statut des internes,

Vu l'arrêté n° 75-2022-07-05-00013 du 05 juillet 2022, portant délégation de signature aux directeurs des pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté n° 75-2023-08-21-00008 du 21 août 2023, portant délégation de signature au directeur des affaires médicales de l'AP-HP,

Vu l'arrêté n° DG 2024-004 du 1<sup>er</sup> février 2024 portant dispositions réglementaires relatives aux Concours des Prix de l'Internat,

**ARRÊTE**

**Article 1** - Les concours des Prix de l'Internat au titre de l'année 2024 sont ouverts à compter du lundi 19 février 2024.

**Article 2** - Seront admis à concourir, les internes de spécialités de l'inter-région Île-de-France, en biologie, en chirurgie, en pharmacie, en médecine et en odontologie.

**Article 3** - Les dossiers de candidature à ces concours seront reçus par mail, du lundi 19 février au vendredi 15 mars 2024 inclus.

Fait à Paris, le 15 février 2024

Pour le Directeur général,  
Le Directeur des Affaires Médicales



Emmanuel RAISON



# CONCOURS DES PRIX DE L'INTERNAT DIT "CONCOURS DE LA MÉDAILLE" 2024 MÉDECINE

Direction Patient, Qualité et Affaires Médicales (DPQAM) - Service des Ressources Humaines Médicales  
Bureau des Internes – 55, boulevard Diderot - CS 22305 - 75610 Paris Cedex 12  
POUR TOUT RENSEIGNEMENT CONCERNANT CE CONCOURS  
S'adresser à Vanessa GUÉ, [vanessa.gue@aphp.fr](mailto:vanessa.gue@aphp.fr)

## PRESENTATION DU CONCOURS

L'AP-HP propose aux internes de spécialité de l'inter-région de l'Île-de-France des filières médicales, accomplissant leur dernière année d'internat de postuler pour l'année 2024 au Concours des prix de l'internat, dit « Concours de la médaille ».

Le Concours de la médaille permet aux internes désireux de réaliser une année de recherche dans un service de l'AP-HP de bénéficier d'un financement compris entre 30 584,40€ brut et 33 495,48€ brut annuel. **Nouveauté 2024** : les lauréats ont la possibilité de présenter un projet impliquant une mobilité de 6 mois au minimum dans une autre structure hospitalière, universitaire ou scientifique (CNRS, INSERM...), en France ou en Europe.

## INSCRIPTION

du lundi 19 février au vendredi 15 mars 2024 inclus

Les internes désirant participer devront faire acte de candidature en envoyant un mail au Bureau des Internes de l'AP-HP : [vanessa.gue@aphp.fr](mailto:vanessa.gue@aphp.fr)

En retour, le Bureau des Internes transmettra un dossier administratif d'inscription à compléter. Ce dossier d'inscription contenant le mémoire, les titres et travaux du candidat, et si c'est le cas, un document précisant le projet de mobilité sera à retourner par mail, à l'adresse indiquée ci-dessus.

## ÉPREUVES DU CONCOURS DE MÉDECINE

Le concours comprendra les épreuves suivantes :

- un **MÉMOIRE** : il fera l'objet d'une présentation orale de 20 minutes maximum, suivie d'une discussion de 10 minutes maximum. Il est basé sur les observations ou travaux effectués au cours de l'internat et fait état des projets de l'interne pour l'année postulée ainsi que de son futur projet professionnel (coefficient 5).

- une **évaluation par le jury du document TITRES ET TRAVAUX** (coefficient 2).

À la suite du concours, **il peut être accordé un prix doté de 1.525€ (médaille d'or) et entre un et sept accessits (médailles d'argent)**. Les membres du jury pourront, s'ils estiment insuffisant soit le nombre des candidats inscrits au concours, soit la qualité des épreuves, ne pas attribuer la totalité des récompenses prévues. Les lauréats bénéficieront d'une année dans un service de leur choix de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris pour mener un projet de recherche.

**Nouveauté 2024** : les lauréats auront la possibilité d'opter pour une **mobilité de 6 mois minimum dans une structure** hospitalière, universitaire ou scientifique (CNRS, INSERM...), en France ou en Europe, en dehors de l'AP-HP. La durée totale du projet devra correspondre à une année.

L'année médaille s'effectue à l'issue de l'internat (rémunération de fin d'internat). Le jour de son inscription au concours, l'interne devra déclarer avoir pris connaissance qu'**en cas de réussite au concours de la médaille, il devra être titulaire du diplôme d'État de Docteur en Médecine et du diplôme d'études spécialisées (DES) préparé avant de prendre ses fonctions en qualité de lauréat de la médaille.**

# CONCOURS DES PRIX DE L'INTERNAT DIT "CONCOURS DE LA MÉDAILLE" 2024

## CHIRURGIE

Direction Patient, Qualité et Affaires Médicales (DPQAM) - Service des Ressources Humaines Médicales  
Bureau des Internes – 55, boulevard Diderot - CS 22305 - 75610 Paris Cedex 12  
POUR TOUT RENSEIGNEMENT CONCERNANT CE CONCOURS  
S'adresser à Vanessa GUÉ, [vanessa.gue@aphp.fr](mailto:vanessa.gue@aphp.fr)

### PRESENTATION DU CONCOURS

L'AP-HP propose aux internes de spécialité de l'inter-région de l'Île-de-France des filières médicales, entre la phase d'approfondissement et la phase de consolidation pour les promotions à partir de 2018, de postuler pour l'année 2024 au Concours des prix de l'internat, dit « Concours de la médaille ». Exceptionnellement, pour la promotion 2017, l'année médaille s'effectuera, entre les deux années de la phase de consolidation. Les internes inscrits au DES de chirurgie orale souhaitant candidater, doivent s'inscrire au concours d'odontologie.

Le Concours de la médaille permet aux internes désireux de réaliser une année de recherche dans un service de l'AP-HP de bénéficier d'un financement compris entre 30 584,40€ brut et 33 495,48€ brut annuel. **Nouveauté 2024** : les lauréats ont la possibilité de présenter un projet impliquant une mobilité de 6 mois au minimum dans une autre structure hospitalière, universitaire ou scientifique (CNRS, INSERM...), en France ou en Europe.

### INSCRIPTION

du lundi 19 février au vendredi 15 mars 2024 inclus

Les internes désirant participer devront faire acte de candidature en envoyant un mail au Bureau des Internes de l'AP-HP : [vanessa.gue@aphp.fr](mailto:vanessa.gue@aphp.fr)

En retour, le Bureau des Internes transmettra un dossier administratif d'inscription à compléter. Ce dossier d'inscription contenant le mémoire, les titres et travaux du candidat, et si c'est le cas, un document précisant le projet de mobilité sera à retourner par mail, à l'adresse indiquée ci-dessus.

### ÉPREUVES DU CONCOURS DE CHIRURGIE

Le concours comprendra les épreuves suivantes :

#### Épreuves obligatoires :

- un **MÉMOIRE** : il fera l'objet d'une présentation orale de 20 minutes maximum suivie d'une discussion de 10 minutes maximum. Le mémoire est basé sur les observations ou travaux effectués au cours de l'internat et fait état des projets de l'interne pendant l'année postulée (coefficient 5).
- une **évaluation par le jury du document TITRES ET TRAVAUX** (coefficient 2).

#### Épreuve facultative, à l'appréciation du jury :

- une **ÉPREUVE DE DOSSIER DU MALADE**, 45 minutes pour examiner le dossier et 15 minutes pour exposer ses conclusions et répondre aux questions du jury (coefficient 3).

À la suite du concours, **il peut être accordé un prix doté de 1.525€ (médaille d'or) et entre un et trois accessits (médailles d'argent)**. Les membres du jury pourront, s'ils estiment insuffisant soit le nombre des candidats inscrits au concours, soit la qualité des épreuves, ne pas attribuer la totalité des récompenses prévues. Les lauréats bénéficieront d'une année dans un service de leur choix de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris pour mener un projet de recherche.

**Nouveauté 2024** : les lauréats auront la possibilité d'opter pour une **mobilité de 6 mois minimum dans une structure** hospitalière, universitaire ou scientifique (CNRS, INSERM...), en France ou en Europe, en dehors de l'AP-HP. La durée totale du projet devra correspondre à une année.

L'année médaille s'effectue à l'issue de la dernière année de phase d'approfondissement et avant l'entrée en phase de consolidation (rémunération de fin de phase d'approfondissement). Exceptionnellement, pour la promotion 2017, l'année médaille s'effectuera, entre les deux années de la phase de consolidation (rémunération de Docteur Junior au premier échelon).

# CONCOURS DES PRIX DE L'INTERNAT DIT "CONCOURS DE LA MÉDAILLE" 2024

## PHARMACIE

Direction Patient, Qualité et Affaires Médicales (DPQAM) - Service des Ressources Humaines Médicales  
Bureau des Internes – 55, boulevard Diderot - CS 22305 - 75610 Paris Cedex 12  
POUR TOUT RENSEIGNEMENT CONCERNANT CE CONCOURS  
S'adresser à Vanessa GUÉ, [vanessa.gue@aphp.fr](mailto:vanessa.gue@aphp.fr)

### PRESENTATION DU CONCOURS

L'AP-HP propose aux internes de spécialité de l'inter-région de l'Île-de-France des filières médicales, accomplissant leur dernière année d'internat de postuler pour l'année 2024 au Concours des prix de l'internat, dit « Concours de la médaille ».

Le Concours de la médaille permet aux internes désireux de réaliser une année de recherche dans un service de l'AP-HP de bénéficier d'un financement compris entre 30 584,40€ brut et 33 495,48€ brut annuel. **Nouveauté 2024** : les lauréats ont la possibilité de présenter un projet impliquant une mobilité de 6 mois au minimum dans une autre structure hospitalière, universitaire ou scientifique (CNRS, INSERM...), en France ou en Europe.

### INSCRIPTION

du lundi 19 février au vendredi 15 mars 2024 inclus

Les internes désirant participer devront faire acte de candidature en envoyant un mail au Bureau des Internes de l'AP-HP : [vanessa.gue@aphp.fr](mailto:vanessa.gue@aphp.fr)

En retour, le Bureau des Internes transmettra un dossier administratif d'inscription à compléter. Ce dossier d'inscription contenant le mémoire, les titres et travaux du candidat, et si c'est le cas, un document précisant le projet de mobilité sera à retourner par mail, à l'adresse indiquée ci-dessus.

### ÉPREUVES DU CONCOURS DE PHARMACIE

Le concours comprendra les épreuves suivantes :

#### Épreuves obligatoires :

- un **MÉMOIRE** : il fera l'objet d'une présentation orale de 20 minutes maximum, suivie d'une discussion de 10 minutes maximum. Il est basé sur les observations ou travaux effectués au cours de l'internat et fait état des projets de l'interne pour l'année postulée (coefficient 5).
- une **évaluation par le jury du document TITRES ET TRAVAUX** (coefficient 2).

#### Épreuve facultative, à l'appréciation du jury :

- une **ÉPREUVE ÉCRITE** de 4 heures, selon des modalités définies par le jury (coefficient 3):
  - \* soit un commentaire d'un dossier thérapeutique, clinique ou technique
  - \* soit une analyse et commentaire d'une publication scientifique.

Les candidats pourront disposer de leur documentation personnelle (support papier uniquement).

À la suite du concours, **il peut être accordé un prix doté de 1.525€ (médaille d'or) et entre un et deux accessits (médailles d'argent)**. Les membres du jury pourront, s'ils estiment insuffisant soit le nombre des candidats inscrits au concours, soit la qualité des épreuves, ne pas attribuer la totalité des récompenses prévues. Les lauréats bénéficieront d'une année dans un service de leur choix de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris pour mener un projet de recherche.

**Nouveauté 2024** : les lauréats auront la possibilité d'opter pour une **mobilité de 6 mois minimum dans une structure** hospitalière, universitaire ou scientifique (CNRS, INSERM...), en France ou en Europe, en dehors de l'AP-HP. La durée totale du projet devra correspondre à une année.

L'année médaille s'effectue à l'issue de l'internat (rémunération de fin d'internat). Le jour de son inscription au concours, l'interne devra déclarer avoir pris connaissance qu'**en cas de réussite au concours de la médaille, il devra être titulaire du diplôme d'État de Docteur en Médecine et du diplôme d'études spécialisées (DES) préparé avant de prendre ses fonctions en qualité de lauréat de la médaille.**

# CONCOURS DES PRIX DE L'INTERNAT DIT "CONCOURS DE LA MÉDAILLE" 2024

## BIOLOGIE

Direction Patient, Qualité et Affaires Médicales (DPQAM) - Service des Ressources Humaines Médicales  
Bureau des Internes – 55, boulevard Diderot - CS 22305 - 75610 Paris Cedex 12  
POUR TOUT RENSEIGNEMENT CONCERNANT CE CONCOURS  
S'adresser à Vanessa GUÉ, [vanessa.gue@aphp.fr](mailto:vanessa.gue@aphp.fr)

### PRESENTATION DU CONCOURS

L'AP-HP propose aux internes de spécialité de l'inter-région de l'Île-de-France des filières médicales, accomplissant leur dernière année d'internat de postuler pour l'année 2024 au Concours des prix de l'internat, dit « Concours de la médaille ».

Le Concours de la médaille permet aux internes désireux de réaliser une année de recherche dans un service de l'AP-HP de bénéficier d'un financement compris entre 30 584,40€ brut et 33 495,48€ brut annuel. **Nouveauté 2024** : les lauréats ont la possibilité de présenter un projet impliquant une mobilité de 6 mois au minimum dans une autre structure hospitalière, universitaire ou scientifique (CNRS, INSERM...), en France ou en Europe.

### INSCRIPTION

du lundi 19 février au vendredi 15 mars 2024 inclus

Les internes désirant participer devront faire acte de candidature en envoyant un mail au Bureau des Internes de l'AP-HP : [vanessa.gue@aphp.fr](mailto:vanessa.gue@aphp.fr)

En retour, le Bureau des Internes transmettra un dossier administratif d'inscription à compléter. Ce dossier d'inscription contenant le mémoire, les titres et travaux du candidat, et si c'est le cas, un document précisant le projet de mobilité sera à retourner par mail, à l'adresse indiquée ci-dessus.

### ÉPREUVES DU CONCOURS DE BIOLOGIE

Le concours comprendra les épreuves suivantes :

#### Épreuves obligatoires :

- un **MÉMOIRE** : il fera l'objet d'une présentation orale de 20 minutes maximum suivie d'une discussion de 10 minutes maximum. Il est basé sur les observations ou travaux effectués au cours de l'internat et fait état des projets de l'interne pour l'année postulée (coefficient 5).
- une **évaluation par le jury du document TITRES ET TRAVAUX** (coefficient 2).

#### Épreuve facultative, à l'appréciation du jury :

- une **ÉPREUVE ÉCRITE** de 4 heures, selon des modalités définies par le jury (coefficient 3).
  - \* soit commentaire sur dossier biologique, clinique ou technique
  - \* soit analyse et commentaire d'une publication scientifique.

Les candidats pourront disposer de leur documentation personnelle (support papier uniquement).

À la suite du concours, **il peut être accordé un prix doté de 1.525€ (médaille d'or) et entre un et deux accessits (médailles d'argent)**. Les membres du jury pourront, s'ils estiment insuffisant soit le nombre des candidats inscrits au concours, soit la qualité des épreuves, ne pas attribuer la totalité des récompenses prévues. Les lauréats bénéficieront d'une année dans un service de leur choix de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris pour mener un projet de recherche.

**Nouveauté 2024** : les lauréats auront la possibilité d'opter pour une **mobilité de 6 mois minimum dans une structure** hospitalière, universitaire ou scientifique (CNRS, INSERM...), en France ou en Europe, en dehors de l'AP-HP. La durée totale du projet devra correspondre à une année.

L'année médaille s'effectue à l'issue de l'internat (rémunération de fin d'internat). Le jour de son inscription au concours, l'interne devra déclarer avoir pris connaissance qu'**en cas de réussite au concours de la médaille, il devra être titulaire du diplôme d'État de Docteur en Médecine et du diplôme d'études spécialisées (DES) préparé avant de prendre ses fonctions en qualité de lauréat de la médaille.**

# CONCOURS DES PRIX DE L'INTERNAT DIT "CONCOURS DE LA MÉDAILLE" 2024

## ODONTOLOGIE

Direction Patient, Qualité et Affaires Médicales (DPQAM) - Service des Ressources Humaines Médicales  
Bureau des Internes – 55, boulevard Diderot - CS 22305 - 75610 Paris Cedex 12  
POUR TOUT RENSEIGNEMENT CONCERNANT CE CONCOURS  
S'adresser à Vanessa GUÉ, [vanessa.que@aphp.fr](mailto:vanessa.que@aphp.fr)

### PRESENTATION DU CONCOURS

L'AP-HP propose aux internes de spécialité de l'inter-région de l'Île-de-France des filières médicales, accomplissant leur dernière année d'internat (spécialités orthopédie dento-faciale et de médecine bucco-dentaire) et à l'issue de la phase de consolidation (spécialité chirurgie orale) de postuler pour l'année 2024 au Concours des prix de l'internat, dit « Concours de la médaille ».

Le Concours de la médaille permet aux internes désireux de réaliser une année de recherche dans un service de l'AP-HP de bénéficier d'un financement compris entre 30 584,40€ brut et 33 495,48€ brut annuel. **Nouveauté 2024** : les lauréats ont la possibilité de présenter un projet impliquant une mobilité de 6 mois au minimum dans une autre structure hospitalière, universitaire ou scientifique (CNRS, INSERM...), en France ou en Europe.

### INSCRIPTION

du lundi 19 février au vendredi 15 mars 2024 inclus

Les internes désirant participer devront faire acte de candidature en envoyant un mail au Bureau des Internes de l'AP-HP : [vanessa.que@aphp.fr](mailto:vanessa.que@aphp.fr)

En retour, le Bureau des Internes transmettra un dossier administratif d'inscription à compléter. Ce dossier d'inscription contenant le mémoire, les titres et travaux du candidat, et si c'est le cas, un document précisant le projet de mobilité sera à retourner par mail, à l'adresse indiquée ci-dessus.

### ÉPREUVES DU CONCOURS D'ODONTOLOGIE

Le concours comprendra les épreuves suivantes :

#### Épreuves obligatoires :

- un **MÉMOIRE** : il fera l'objet d'une présentation orale de 20 minutes maximum suivie d'une discussion de 10 minutes maximum. Le mémoire est basé sur les observations ou travaux effectués au cours de l'internat et fait état des projets de l'interne pendant l'année postulée (coefficient 5).
- une **évaluation par le jury du document TITRES ET TRAVAUX** (coefficient 2).

#### Épreuve facultative, à l'appréciation du jury :

- une **ÉPREUVE DE PRÉSENTATION D'UN CAS CLINIQUE**, 45 minutes pour examiner le dossier et 15 minutes pour exposer ses conclusions et répondre aux questions du jury (coefficient 3).

À la suite du concours, **il peut être accordé un prix doté de 1.525€ (médaille d'or) et un accessit (médaille d'argent)**. Les membres du jury pourront, s'ils estiment insuffisant soit le nombre des candidats inscrits au concours, soit la qualité des épreuves, ne pas attribuer la totalité des récompenses prévues. Les lauréats bénéficieront d'une année dans un service de leur choix de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris pour mener un projet de recherche.

**Nouveauté 2024** : les lauréats auront la possibilité d'opter pour une **mobilité de 6 mois minimum dans une structure** hospitalière, universitaire ou scientifique (CNRS, INSERM...), en France ou en Europe, en dehors de l'AP-HP. La durée totale du projet devra correspondre à une année.

L'année médaille s'effectue à l'issue de l'internat (rémunération de fin d'internat) pour les étudiants d'orthopédie dento-faciale et de médecine bucco-dentaire et à l'issue de la phase de consolidation pour la chirurgie orale (rémunération de fin de phase de consolidation). Le jour de son inscription au concours, l'interne devra déclarer avoir pris connaissance qu'**en cas de réussite au concours de la médaille, il devra être titulaire du diplôme d'État de Docteur en Médecine et du diplôme d'études spécialisées (DES) préparé avant de prendre ses fonctions en qualité de lauréat de la médaille** (pour l'orthopédie dento-faciale et la médecine bucco-dentaire).